

Info adalia: zéro **Phyto**

Décembre 2022



PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE

Trimestriel - Décembre 2022 - Bureau de dépôt : 5000 Namur - N° d'agrément : P917211

3

La gestion des déchets verts

7

Zoom sur la ville de Liège

14

Intégrer
des plantes indigènes



Bienvenue à Perrine	2
Les problèmes fréquemment rencontrés par les communes	3
Les arbres fruitiers : plantation et entretien.....	5
Zoom sur la Ville de Liège	7
« Wallonie en Fleurs » 2022.....	9
Zoom sur la Ville de Nivelles	12
Intégrer des plantes indigènes dans les massifs de fleurs	14
Trois ans de zéro phyto	17
Concours.....	17
L'agent 00phyto.....	18



M. Dellecour

Bienvenue à Perrine

Après un parcours professionnel orienté plutôt commercial jusqu'en 2020, j'ai décidé de réorienter ma carrière et faire la part belle à ma passion pour la conception d'espaces verts. Bien consciente des enjeux environnementaux actuels, je me suis rapidement intéressée aux espaces verts conçus et gérés de manière durable. J'ai, dès lors, suivi diverses formations dans ces domaines.

C'est avec grand enthousiasme que j'ai rejoint l'équipe Adalia 2.0 cet automne. Je suis convaincue d'être au bon endroit pour m'épanouir professionnellement et transmettre mes connaissances au profit de projets qui ont du sens à mes yeux tels que le sont «Wallonie en Fleurs» et «Jardiner sans pesticides»



Fiche N°4 - Les problèmes fréquemment rencontrés par les communes

La gestion des déchets verts

Les administrations communales produisent chaque année une quantité importante de déchets verts. Or, afin d'économiser de l'argent, il est tout à fait possible de les valoriser ou de réduire la quantité de déchets produits.

Rappel législatif

L'incinération des déchets verts est autorisée sous certaines conditions. Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations et à plus de 25 mètres des bois et forêts. Par temps de grand vent, tout type de feu est formellement interdit. A l'intérieur des bois et forêts, les feux sont strictement interdits par le code forestier, sauf dans les aires spécialement aménagées ou dans le cadre d'une activité sylvicole ou cynégétique.

Il convient également de respecter le règlement communal de police.

Comment réduire ou valoriser les déchets verts ?

● Le paillage

Les déchets de taille ou le broyat peuvent facilement être réutilisés comme paillage. Attention pour qu'un paillage



soit efficace, il est conseillé d'en placer une couche de 7 à 8cm de hauteur.

Quel broyeur utiliser ?

● **Broyeur à couteaux :** permet un broyat fin et homogène. Le paillage va se dégrader rapidement.

● **Broyeur à marteaux :** morcelle la matière en bouts fibreux et hétérogènes. Le paillage va se dégrader lentement.

Pour une application en pente, préférez un broyeur

à marteaux plutôt qu'à couteaux afin d'avoir un produit qui va tenir dans la pente alors que les plaquettes auront tendance à glisser.

● Le mulching

Si vous souhaitez réduire les déchets de tonte, le mulching reste bien entendu la meilleure solution. Le mulching est une technique de tonte qui hache finement la pelouse de manière à pouvoir la laisser reposer sous formes de particules après le passage de la tondeuse. Bien que le nombre de passages soit plus



élevé que lors d'une tonte classique, cela vous permettra de diminuer drastiquement la quantité de déchets produits. Certaines marques de tondeuse permettent également le mulching sur une pelouse plus haute.

Si vous ne pratiquez pas le mulching, vous pouvez également utiliser les déchets de tonte comme paillage. Il est conseillé de faire sécher les résidus de tonte un jour ou deux avant de les utiliser. Attention, une couche trop épaisse peut développer une sous-couche humide et engendrer l'apparition de maladies et l'arrivée d'indésirables comme les limaces.

● **La tonte différenciée**

Varié la hauteur de tonte permet également de réduire la fréquence de tonte et la

quantité de déchets produits. Vous pouvez également opter pour la prairie de fauche. Dans ce cas, une fois fauchés, les résidus de fauche peuvent être rassemblés en andains et ballotés à l'aide d'une presse à ballots.

● **Les centres de traitement**

Il est également possible de transférer ces déchets vers un centre de traitement agréé (biométhanisation, compostage, ...).

Cas spécifiques des espèces exotiques envahissantes :

● **La Renouée du Japon**

La fauche de renouées asiatiques ne pourra être envisagée que dans le cas particulier où elle permet d'assurer une meilleure visibilité en bordure de voirie, sur une largeur maximale de 2,5 mètres.

La coupe sera réalisée de manière à éviter la dispersion de fragments de plantes. **Il ne sera pas procédé au broyage de la plante et le produit de fauche sera maintenu sur place ou incinéré.**

● **La Balsamine de l'Himalaya**

Le produit de fauche ou d'arrachage doit être évacué en dehors de la zone inondable. Il doit ensuite être séché, incinéré ou détruit par compostage industriel. On veillera à bien évacuer tous les fragments de plante car la balsamine peut facilement se bouturer à partir de morceaux de tiges ou de racines. Il est également conseillé de la gérer avant la montée en graines.

● **La Berce du Caucase**

La plante doit être gérée avant la montée en graines. Si les graines sont déjà présentes, il est possible d'envelopper la plante. Les déchets doivent être évacués vers un centre de traitement agréé.

Sources : www.belrobotics.com et biodiversite.wallonie.be

Les arbres fruitiers :

plantation et entretien

La plantation d'arbres fruitiers n'est pas seulement bénéfique pour nous, amateurs de pommes et de poires. Les arbres fruitiers sont aussi un atout pour la faune sauvage, surtout les oiseaux qui profitent des fruits et des cavités ou branches pour nicher. Si l'objectif est de planter un arbre adapté à son terroir et productif, sans que cela ne demande trop de soins ni d'entretien, alors une réflexion préalable s'impose.

Vous ne savez pas quelles variétés choisir ?

Nous vous invitons à (re)lire l'article « Comment choisir un arbre fruitier » de l'édi-

tion précédente de l'Info zéro phyto.

Plantez vos arbres à racines nues !

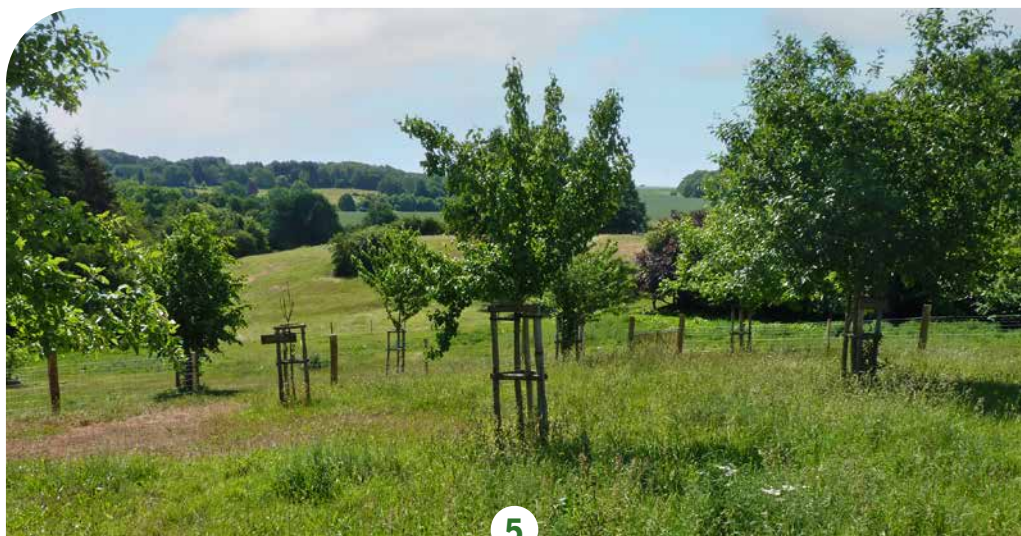
C'est le moment idéal pour planter les arbres fruitiers (même si c'est encore possible jusqu'à fin mars). Préférez les plants à racines nues car ils ont bénéficié d'une culture en pleine terre et repartent généralement mieux.

Préparez votre plantation avant l'achat des plants. Choisissez un emplacement ensoleillé avec un sol suffisamment drainant. Creusez des trous larges (1 mètre de côté), mais ne vous épuisez pas à creuser

trop profond : 40cm suffisent si vous ameublissez le fond à la fourche à bêcher.

Ne lésinez pas sur le compost, éventuellement additionné d'un peu d'engrais organique. Coupez les racines sèches ou abimées puis enduisez les racines d'un pralin, mélange à parts égales de bouse de vache (ou de compost) et d'argile (ou de terre argileuse). Ce mélange boueux permet aux racines de se dessécher et améliore leur reprise.

Si la zone de plantation est proche d'une prairie ou d'un bois, cela vaut la peine de prévoir une protection contre les





lapins, campagnols ou même les chevreuils. **Entourez les racines d'un grillage** (diamètre des mailles de 13mm maximum) contre les rongeurs. Celui-ci doit être enterré à 60cm de profondeur et dépasser de 50cm au-dessus du sol. Pour protéger le tronc et les branches des jeunes arbres, il existe des solutions individuelles qu'on trouve dans le commerce : gaines, manchons, tubes, filets, ... Sachant qu'il faut penser à les retirer avant qu'ils n'entravent la croissance de l'arbre.

Le moment est également venu de **tailler les branches mortes ou malades**. Il est important de couper les branches qui ont subi une attaque de champignon ou de bactéries pathogènes durant

l'année. Coupez la partie atteinte en vous assurant de ne laisser que du bois sain. Ne recouvrez pas la plaie par une pâte cicatrisante car il se peut que vous ayez laissé une fraction de bois malade. Dans ce cas, la pâte risque de protéger également le champignon des agressions extérieures et celui-ci pourra alors poursuivre sa progression.

Par contre, pour tailler vos cerisiers et vos pruniers, attendez la fin de l'hiver afin d'éviter le développement du chancre bactérien (*Pseudomonas*).

Pour limiter le transfert de maladies d'un arbre à l'autre, désinfectez soigneusement et systématiquement vos outils de travail. Pour cela impré-

gnez vos outils d'alcool ou de vinaigre avant de passer à un autre arbre.

Si vous constatez des taches sur les feuilles, pensez à **ramasser les feuilles mortes** de pommiers et poiriers, porteuses de la **tavelure**. Mettez-les aux déchets verts (au compostage industriel) ou, à défaut, brûlez-les.

Pour trouver nos conseils pratiques en images, visionnez **la vidéo « Conseils au jardin bio »** sur la plantation et la taille d'un arbre fruitier.

La vidéo sur la plantation et la taille : <https://youtu.be/Y9uDvGL1Xhw>



Zoom sur la Ville de Liège :

vers une ville plus verte

Liège est la première agglomération wallonne et le territoire le plus peuplé au km².

C'est depuis 2011, bien avant l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) que la ville est en zéro phyto. Voyons quelques-unes des particularités dans la gestion des espaces verts mises en place par la commune.

Modifier la gestion des espaces verts

Abandonner les pesticides a eu une énorme répercussion sur la manière de gérer les espaces verts pour les communes. En effet, tout d'un coup, sans produits phytopharmaceutiques, le temps d'entretien de nom-

breux espaces a explosé. Pour les équipes sur le terrain, la seule solution pour s'en sortir, c'est de gagner du temps là où c'est possible, pour arriver à gérer l'ensemble du territoire. La commune a donc mis en place une GD : c'est-à-dire une gestion différenciée, adaptée au lieu (un centre-ville qui demande plus de soin, au contraire de zones plus périphériques ou plus sauvages).

Parmi les solutions : de l'écopâturage en pleine ville !

Le fauchage tardif est une solution qui a été rapide-

La commune :

- **Superficie :**
près de 70 km²
- **Nombre d'habitants :**
près de 200.000
(soit plus de 2.840 habitants/km²)

ment mise en place par la commune, bien consciente également des impacts positifs pour la biodiversité. Une autre mesure est l'éco-pâturage. La ville a commencé à mettre en place des espaces pâturés par des moutons dès 2016, au pré Fabry, en plein centre de Liège. Fort de la réussite de l'opération, le pâturage a démarré sur d'autres zones en 2019, toujours avec des moutons mais aussi des canards et des oies. Là, il a fallu bien communiquer avec les riverains, qui ont été très effrayés de voir arriver des clôtures dans leur parc. La ville a renforcé la communication auprès d'eux pour les rassurer, notamment par rapport à l'accès du public à ces terrains. Pour s'assurer que tout se passe bien, une autre mesure mise en place est la présence du prestataire les deux premiers weekends pour expliquer aux riverains



les quelques mesures de précautions (bien refermer les portiques, ne pas toucher les agneaux, ne pas nourrir les animaux, faire attention aux chiens, ...). Le site devient un lieu didactique : riverains, habitants et écoles voisines apprennent aux contacts des animaux. Très satisfaite de ces opérations, la ville souhaite les étendre à d'autres sites comme le Parc de la Chartreuse. Elle espère ainsi que ces nouveaux projets de pâturage vont encourager des vocations et des écolages.

Des visions stratégiques de la Ville :

Que cela soit par son nouveau Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) ou son Plan canopée, la Ville de Liège développe des visions stratégiques sur le long terme.

Comme une centaine de communes wallonnes, la Ville de Liège est dotée depuis 1998 d'un PCDN. Actualisé en 2016, il offre de nombreux outils pour une gestion de la ville intégrant la nature en son sein. Grâce à un état des lieux détaillé, il propose des fiches de gestion des espaces

Leurs espaces verts :

- 129 espaces verts
- 50.000 m² de fauche tardive
- 22 cimetières dont 4 labellisés « Nature ».

verts prenant en compte le réseau écologique et les zones à protéger, à restaurer ou à connecter.

Plus qu'une simple approche des réseaux écologiques, le PCDN de la ville de Liège s'attarde à la dimension humaine, en analysant la qualité et l'accessibilité des espaces verts. Avec cette analyse, la ville peut cibler les quartiers en déficit d'espaces verts de qualité pour leurs habitants. Une première pour un PCDN et un outil de gestion très utile pour la ville.

Un « Plan canopée » pour s'adapter aux changements climatiques

Pour un centre urbain comme Liège, la lutte contre les îlots de chaleur est un enjeu de taille pour les années à venir. En 2019, la ville a enregistré une différence de 8°C entre le centre et la périphérie.

À cette fin, la ville s'est dotée d'un Plan canopée mettant en

évidence les lieux critiques : les plus peuplés, les publics les plus fragilisés, les zones plus exposées aux chaleurs, ... L'objectif : parvenir à une canopée représentant 34% du territoire pour faire de Liège une ville plus verte, plus résiliente et plus respirable en 2050. Cela nécessite de planter 24.000 arbres en 10 ans, soit 2.400 arbres par an !

Une implication citoyenne innovante :

Pour parvenir à ces stratégies ambitieuses, la Ville mise entre autres sur l'implication citoyenne et développe différentes actions participatives.

Afin de promouvoir la plantation chez le particulier, la Ville a lancé un appel à des « passeurs d'arbres ». Les bénévoles bénéficient d'une formation de 5 jours mêlant théorie et pratique. Ces passeurs d'arbres deviennent des référents pour leur quartier en matière de bonnes pratiques, de réglementation, de

sensibilisation. Ce sont plus de 40 candidatures que la commune aura reçues, plus de double de ce qui était attendu ! D'autres ateliers sont proposés pour accompagner à la végétalisation des façades.

De plus, la ville a développé un outil en ligne pour aider à choisir son arbre.

Les Liégeois sont visiblement très preneurs : plus de mille habitants ont répondu à l'aide à la végétalisation de

leur façade ! La prochaine étape pour la végétalisation de la ville avec les citoyens

sera les toitures végétales. Affaires à suivre donc.

Pour aller plus loin :

- Fauchage tardif sur le territoire de la Ville de Liège : https://youtu.be/1Oig_QaZ4RU
- Eco-pâturage à Cointe et Fayenbois : <https://youtu.be/G9Bj-HaVQaM>
- PCND actualisé : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/environnement/plan-communal-de-developpement-de-la-nature/telechargements/pcnd>
- Le Plan canopée, avec les moyens pour s'impliquer et un outil pour choisir son arbre : <https://canopee.liege.be/>

« Wallonie en Fleurs » 2022 : les 20 communes lauréates placent la biodiversité au coeur de leurs priorités.



Lors de la cérémonie de remise du label « Wallonie en Fleurs » 2022 qui a eu lieu le 10 novembre dernier, l'asbl Adalia 2.0 a décerné aux 20 communes lauréates leur label d'une, deux ou trois fleurs.

Une récompense qui met en valeur ces communes qui, malgré les difficultés (covid, inondations de 2021 et sécheresse en 2022), continuent à apporter un soin particulier à

la qualité du cadre de vie et la protection de la biodiversité sur leur territoire. Lors de la cérémonie qui s'est tenue aux Moulins de Beez, les lauréats ont reçu leurs panneaux de

signalisation indiquant leur niveau de labellisation - 1, 2 ou 3 fleurs - ainsi qu'un chèque-cadeau d'une valeur de 500, 750 ou 1000 euros à faire valoir auprès des « Artisans du Végétal », des producteurs membres du réseau Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie.



Mais surtout, ils recevront, suite à leur participation, un dossier d'évaluation reprenant les conseils des experts du jury leur permettant d'avoir les clés pour s'investir encore davantage dans la végétalisation durable de leur territoire tout en continuant d'apporter une grande qualité à l'esthétisme et l'harmonie de leur fleurissement.

C'est aussi cela, le grand atout du label « Wallonie en Fleurs » : offrir aux villes et communes wallonnes un échange d'expériences et un accompagnement professionnel. Le projet poursuit en outre plusieurs objectifs : donner les outils techniques nécessaires au respect de l'environnement et de la nature, augmenter la place accordée au végétal dans les espaces communautaires, favoriser le

développement de l'économie locale et contribuer à préserver les liens sociaux au sein des espaces publics.

Cette année, quatre nouvelles communes rejoignent les labellisées : Lessines, qui obtient directement les « 2 fleurs », ainsi que Colfontaine, Oreye et Silly, récompensées toutes trois par « 1 fleur ». Des félicitations particulières ont été adressées aux communes de Comines-Warneton et Le Roeulx, qui passent cette année de deux à trois fleurs, et également aux communes d'Ath, Jodoigne, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve qui renouvellent leur labellisation 3 fleurs, maintenant leur engagement pour un fleurissement durable et une gestion écologique des espaces verts.

Cela faisait plus de deux ans que la cérémonie de remise du label n'avait pu avoir lieu du fait de la situation sanitaire. Un climat incertain qui n'a pas empêché 20 communes wallonnes de présenter leur candidature pour la labellisation en 2022 et de se voir récompenser pour leur engagement pour la nature lors d'une rencontre placée sous le signe de la convivialité. Elles rejoignent donc les 62 communes wallonnes labellisées depuis 2017.

Pour rappel, l'initiative « Wallonie en Fleurs » est impulsée par la Wallonie et organisée par l'asbl Adalia 2.0 en partenariat avec la DGO3, la Fédération Wallonne Horticole (FWH) et le Collège des Producteurs. Elle récompense, chaque année, les villes et villages de Wallonie qui souhaitent mettre en avant le fleurissement durable et la préservation de la biodiversité sur leur territoire.

Retrouvez le palmarès complet des résultats de cette sixième édition et l'ensemble des communes labellisées ligne sur www.wallonieenfleurs.be



L'art du jardinage  **ISEKI**

HH garden
HILAIRE VAN DER HAEGHE

Hilaire Van der Haeghe SA - Boomsesteenweg 174 - B-2610 Wilrijk (Anvers)
+32 (0) 3 821 08 30 - garden@vanderhaeghe.be - <https://www.hh-garden.be>

Zoom sur la Ville de Nivelles

M. Dellecour

C'est en 2013 que la Ville de Nivelles s'est lancée dans la démarche du « zéro phyto ». Depuis cette date, ce sont 38 ouvriers qui entretiennent et aménagent les espaces publics nivellois sans utiliser de pesticides.

Comment la Ville y parvient-elle ?

Des cimetières végétalisés

La ville de Nivelles compte 6 cimetières dont certains ont une superficie assez importante. Après plusieurs essais

à l'aide de machines de désherbage alternatif comme la mousse ou les herses, la commune a fait le choix de végétaliser l'ensemble des cimetières nivellois. Seules les allées secondaires ont été enherbées. Les allées principales

restent en gravier. Le passage des véhicules et des citoyens permet de garder l'herbe à une hauteur acceptable et de réduire considérablement l'entretien des allées principales. Les allées secondaires sont quant à elles tondues.



Une attention spéciale pour la parcelle des étoiles et l'aire de dispersion





En 2017, pour le cimetière de Nivelles, la Ville a fait appel à l'asbl Ecowal afin d'aménager aux mieux ces deux espaces. Quatre ans plus tard, ces lieux de recueillement ont vu le jour et apportent un peu plus de couleur et de fleurissement dans le cimetière.

Pour les autres espaces fleuris de la Ville, la priorité est donnée aux plantes vivaces couvre-sols. Les parterres sont recouverts de paillage et de bâches biodégradables afin de réduire au maximum l'entretien.

Le parc de la Dodaine

Ce parc, géré selon le principe de la gestion différenciée est aménagé avec des plantes annuelles et vivaces. Le « parc français », centre fleuri de la Ville de Nivelles est composé de plantes horticoles alors que d'autres zones sont agrémentées de plantes vivaces.

Les machines de désherbage

Pour le reste des espaces, la Ville peut compter sur de nombreux machines de désherbage qu'elles soient thermiques ou mécaniques. Les désherbeurs mécaniques sont néanmoins privilégiés par le service Travaux.



Intégrer des plantes indigènes dans les massifs de fleurs

L'édition du concours de Wallonie en Fleurs s'est achevée ce mois de novembre, avec la remise des labels. La Ville du Roeulx a partagé quelques-uns de ces aménagements avec une assemblée intéressée et attentive.

Pour l'un de ces cimetières, la ville n'a utilisé que des espèces indigènes, se trouvant sur la liste de la subvention Biover-Cité. Un résultat très beau qui donne envie de s'attarder sur l'intérêt d'intégrer des plantes indigènes dans les aménagements fleuris.

Tout d'abord, précisons l'appellation « indigène ». Une plante est ainsi nommée lorsqu'elle a toujours ou presque prospéré dans nos régions, et ce, sans intervention humaine. Elle est donc adaptée au climat, aux maladies, au sol, bref aux conditions de vie de la région. Plantée au bon endroit, elle présente une rusticité et une résistance aux maladies. L'idéal même est de vous procurer des plants dans votre région, vous aurez ainsi des individus bien adaptés à votre région. (N'hésitez pas à consulter la liste de artisans du végétal - [www.artisansdu-](http://www.artisansdu-vegetal.be)

[vegetal.be](http://www.vegetal.be) - ou des pépinières comme Apiflora, Ecoflora, Ecosem, ...).

Si ces plantes sont subventionnées (pour les communes) c'est qu'elles présentent un intérêt non négligeable pour la biodiversité. En effet, flore et faune ont développé des liens très étroits au fil de l'évolution. L'un et l'autre se sont adaptés et sont devenus étroitement liés à la vie de l'autre. Bien que de nombreuses horticoles ou exotiques (les échinacées, les verveines de Buenos Aires, Rudbeckie, ...), ont un attrait et des bienfaits pour la biodiversité, elles peuvent perdre en attractivité. **Combiner l'un et l'autre**, c'est augmenter l'action en faveur de nos insectes, hautement menacés.

Inclure des indigènes dans vos parterres c'est contribuer également à cultiver les esprits des riverains, en les habituant

à côtoyer des fleurs autrefois déconsidérées... **C'est accompagner au changement** qui doit impérativement se faire.

Les espaces verts, soustraits maintenant des pesticides, ont un potentiel d'accueil qu'il faut réveiller car chaque espace compte pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Comme toutes les plantes, il s'agit de planter la bonne plante au bon endroit, chacune ayant des exigences en termes de soleil, d'humidité, de sol... Nous avons épinglé pour vous quelques outils pour vous y aider. Ces outils proposent des listes de plantes sélectionnées pour leurs **attraits écologiques et ornementaux**. Listes non exhaustives bien entendu !

En Vendée, le Service Public de l'eau potable du département (Vendée Eau) s'est penché depuis plusieurs années sur l'intégration de la flore locale dans les fleurissements et espaces publics. L'organisme a développé un guide très utile,



Aménagement d'indigènes dans le cimetière de Le Roeulx - Achillée millefeuille (Achillea millefolium), knautie des champs (Knautia arvensis), origan commun (Origanum vulgare)

à destination de leurs collectivités, leur permettant de choisir les plantes en fonction de leur destination (plates-bandes, massifs ou pieds de murs), de leur exigence (exposition au soleil, humidité, ...), de leur durée de floraison, et autres. D'où notre intérêt à le diffuser auprès des gestionnaires d'espaces publics.

Voici quelques-unes des vivaces reprises à la fois dans la liste des éligibles à la sub-

vention BiodiverCité¹ et à la fois dans ce guide :

● **Parmi les couvre-sol ou plantes intéressantes pour les pieds d'arbres** (plantes de mi-ombre supportant la concurrence des racines) : l'ancolie (*Aquilegia vulgaris*), l'aspérule odorante (*Galium odoratum*), la petite pervenche (*Vinca minor*), la violette (*Viola odorata*), le lamier blanc (*Lamium album*), le lierre terrestre

(*Glechoma hederacea*)

● **Différentes plantes pour vos massifs** : la calament clinopode (*Clinopodium vulgare*), le compagnon blanc (*Silene latifolia alba*), le silène enflé (*Silene vulgaris*) la consoude officinale (*Symphytum officinalis*), l'eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Caille-lait blanc (*Galium mollugo*), la grande Mauve (*Malva sylvestris*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perfo-*

¹ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

ratum), la pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenteria*) résistante aux variations hydriques, la saponaire officinale (*Saponaria officinalis*), la succise des prés (*Succisa pratensis*), l'origan commun (*Origanum vulgare*), la salicaire (*Lythrum salicaria*)

● **Des plantes très résistante à la sécheresse** : orpin âcre, orpin blanc, orpin rupestre (*Sedum album*, âcre, rupestre).

Non détaillées dans ce guide vendéen, mais très **utile pour structurer vos parterres**, voici des **graminées indigènes** : la canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), la

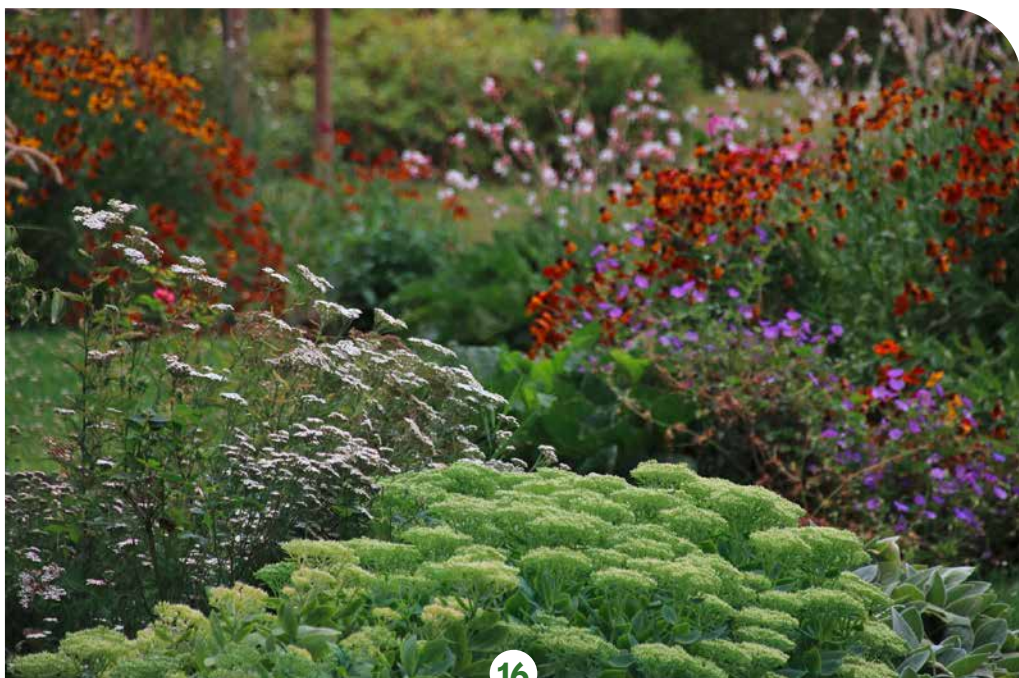
molinie (*Molinia caerulea*), l'amourette (*Briza media*).

L'outil en ligne de l'asbl d'Ecowal vous permettra également d'intégrer des plantes

mellifères à vos parterres (horticoles ou indigènes), en sélectionnant la hauteur recherchée, la saison de floraison, l'exposition et le type de feuillage.

Pour aller plus loin :

- Vendée Eau - Les plantes sauvages du bocage vendéen et leur place dans les espaces verts (2021)
- Ecophyto PRO : réduire et améliorer l'utilisation des phytos (ecophyto-pro.fr)
- Les plantes mellifères d'Ecowal asbl : <http://ecowal.be/nos-plantes-melliferes>
- Subvention BiodiverCité : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>



Retour sur la Journée intercommunale

« Trois ans de zéro phyto »

Le 29 septembre dernier, Adalia 2.0 a organisé, en collaboration avec la Province du Brabant wallon, une journée intercommunale intitulée « Trois ans de zéro phyto ».

Cette journée, qui a eu lieu à Nivelles, était l'occasion de faire le point sur les différentes actions qui avaient été mises en place par les communes wallonnes afin de gérer leurs espaces sans produits phytopharmaceutiques. Pour ce faire, nous avons pu bénéficier du retour d'expériences des communes sui-

vantes : Liège, Beauvechain, Nivelles mais également de l'intervention de la Province du Brabant wallon et d'un membre d'Adalia 2.0.

L'après-midi était consacrée à la visite des espaces publics de la Ville de Nivelles, commune ayant commencé la démarche du « zéro phyto »



en 2013. Nous avons ainsi visité le parc de la Dodaine, un cimetière végétalisé mais aussi un espace aménagé à proximité de la gare.

Cette journée riche en échanges aura rassemblé une trentaine de personnes.

ATTENTION CONCOURS

Vous souhaitez gagner un an de formations gratuites pour une personne ? *

Rien de plus facile, scannez le QR code ou envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : thibaut@adalia.be

Dans votre mail, merci de mentionner : votre nom, votre prénom, la structure pour laquelle vous travaillez.

Le gagnant sera averti personnellement après le tirage au sort !

Clôture du concours le 18 janvier 2023.

Bonne chance !

L'équipe d'Adalia 2.0



* pour un montant total de 250€ TTC

L'agent 00phyto

Monsieur,

Il y a environ un mois, alors que je faisais de la montgolfière au-dessus du Royaume de Belgique, je fis tout à coup pris dans une tornade. Cela me fit perdre le contrôle de mon ballon et après plusieurs manœuvres, je parvins à me poser sans trop de casses dans un espace envahi de Renouée du Japon. Après avoir repris mes esprits, je me relevai et là, à travers le massif, tel un lion sortant de la savane, je me fis courser par une chèvre sans doute furieuse que je vienne la déranger. Prenant mes jambes à mon cou, je me mis à courir en appelant à l'aide de toutes mes forces. Alors que je commençai à flancher, j'aperçus au loin une clôture, je fonçai et l'enjambai. Je pouvais enfin respirer.

Un peu plus loin se trouvait un monsieur, sans doute là pour garder les chèvres. Très Courtois, il s'approcha de moi pour prendre de mes nouvelles et me demanda :

- « Mais qu'est-ce qu'il vous prend de crier comme cela ? Vous êtes fou ? C'est le jardin d'Eden ici, c'est un endroit calme où rien n'est laissé au Hazard ».

- « Ha oui ! » lui répondis-je. « Et où est-il cet Eden ? J'ai deux mots à lui dire. On n'a pas idée de laisser de telles bestioles gérer un espace vert ».

- « Ben sur le banc, un peu plus loin, où voulez-vous qu'il soit ? Il se repose, enfin, disons qu'il déprime. Mais allez le voir, il vous expliquera mieux que moi ».

J'allai à sa rencontre, empruntant un sentier envahi de prêles. Un peu plus loin, je tombai sur un autre monsieur.

- « Excusez-moi, je cherche Eden, on m'a dit qu'il n'était pas trop loin ».

- « Je m'en bats les c..... » me répondit-il. Allez aux diables ! ».

Sale caractère pensais-je ! Et un peu plus loin, enfin, je tombai sur un monsieur, avachi sur un banc.

- « Et ben monsieur, je ne vous félicite pas, qu'est ce qui vous a pris d'acheter des chèvres aussi agressives ? ».

Il m'expliqua qu'on lui avait conseillé cela pour lutter contre la Renouée. Effectivement, je lui confirmai que cela fonctionnait bien mais qu'il était important de bien protéger les arbres fruitiers présents sur le site.

Je l'interrogeai sur la prêle présente sur le sentier.

- « Pour cela nous n'avons pas de solutions » me précisa-t-il. « Nous avons reçu de l'aide d'un français. Un certain Kylian, un champion du monde celui-là, il a eu la bonne idée de monter une herse rotative derrière son char à voile ! Résultat : la prêle s'est multipliée. Si vous avez une solution miracle, je suis preneur. »

Je lui conseillai de faucher la prêle régulièrement sans l'arracher et d'épandre de la chaux 3 fois par an pendant 4 ans afin de modifier le pH du sol et limiter ainsi l'apparition de prêles. L'utilisation de la herse rotative étant à proscrire pour lutter contre cette adventice. Il me remercia et pris congé de moi.

Je pris la décision de continuer à me promener, et 100 mètres plus loin, j'aperçus un monsieur plutôt préoccupé.

- « Et ben que se passe-t-il ? » lui demandais-je.

Il m'expliqua avec un léger accent espagnol que le gazon était dans un état lamentable et qu'il se demandait comment il allait pouvoir le remettre en état d'ici le printemps ?

- « J'en Neymar de cette situation. Allez droit au but » me demanda-t-il ? « Si vous avez des solutions, je suis preneur ».

Je lui conseillai de ne pas tondre trop bas (laisser le gazon à une hauteur de 6-7cm) afin de le rendre plus résistant aux conditions hivernales et aux maladies.

Après avoir donné ces bons conseils, je pris la décision de rentrer chez moi en taxi. En effet, il faisait fort froid et j'avais bien trop peur d'attraper... un catarrhe.



Info zéro Phyto adalia:

Equipe des conseillers techniques «zéro pesticide» :

- **Thibaut Mottet** : 0483/44.00.94 - thibaut@adalia.be
- **Tiffany Frenkel** : 0486/36.07.30 - tiffany@adalia.be

Comité de rédaction/Editeur responsable

Thibaut Mottet et Tiffany Frenkel

Adalia 2.0 ASBL

Rue Nanon, 98 - 5000 Namur

info@adalia.be • www.adalia.be

N° d'entreprise : 0476.469.344 • BE 41 5230 8024 1610 (Triodos) • RPM : Namur



Avec le soutien de
la



Wallonie